

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 5 mars 2020**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)
		Titulaires	Suppléants	
1023	20	10	1	7

Le Comité syndical du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, **jeudi 5 mars 2020 à 9 h 30** à BLAINVILLE-SUR-MER, salle de réunion du Centre expérimental du SMEL.

M. Patrice PILLET, Président du SMEL, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Patrice PILLET, canton Bricquebec
M. Jean-Dominique BOURDIN, canton Coutances
M. Gilles LELONG, canton Tourlaville
M. Jean LEPETIT, canton Val de Saire

Déléguée du conseil départemental suppléante :

Mme Maryse HEDOUIN, canton Quettreville-Sur-Sienne

Délégués des EPCI titulaires :

M. Erick BEAUFILS, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
M. Jacky BIDOT, Communauté de communes Coutances Mer et Bocage
Mme Ghyslène LEBARBENCHON, Communauté de communes de la Baie du Cotentin
Mme Marie-Françoise LEBONNOIS, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Thierry LOUIS, Communauté de communes Côte Ouest-Centre Manche
M. Edouard MABIRE, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental titulaires :

M. Jacques COQUELIN, canton Valognes (représenté par Mme HEDOUIN)
M. Jean-Paul FORTIN, canton La Hague
M. Jean MORIN, canton Créances

Délégués des EPCI titulaires :

M. Yves ASSELINE, Communauté d'agglomération du Cotentin
M. Vincent BICHON, Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie
M. Pierre-Jean BLANCHET, Communauté de communes Granville Terre et Mer
M. Bernard LEBARON, Communauté d'agglomération du Cotentin

ETAIENT ABSENTS

Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, canton Agon-Coutainville
M. Alain NAVARRET, canton Bréhal
Mme Annick ANDRIEUX, Communauté de communes Granville Terre et Mer

Vote du budget primitif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°1012 du 28 janvier 2020 de présentation du débat d'orientations budgétaires ;

Vu le rapport présenté et explicité en séance,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, vote le BUDGET PRIMITIF 2020, découlant du débat d'orientations budgétaires soumis lors de la réunion du comité syndical du 28 janvier 2020, qui s'élève à :

- en section de fonctionnement	1 347 321.62 €
- en section d'investissement	175 024.45 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

LES RECETTES proviennent :

- de l'excédent de fonctionnement reporté : **20 210.09 €**
- de la participation statutaire des membres : **300 000 €**
 - **Département de la Manche : 220 000 €**
 - **EPCI : 80 000 €**
- de financements, à hauteur de **998 611.53 €** pour la réalisation des programmes provenant notamment :
 - du Département de la Manche pour la réalisation de l'ensemble des actions menées : **375 000 €**
 - du FEAMP et des contreparties nationales pour :
 - le solde des programmes **ESHANO** (Evaluation des **Stokcs Halieutiques de Normandie**), **COMOR** (campagne de CSJ) et **OPEN** (Observatoire de **Pêche en Normandie**) : **219 983.62 €**
 - **les premiers acomptes pour les programmes GEDUBOUQ, MECANOR² et INDIGO** : **161 000 €**
 - de la Région Normandie, pour les programmes SNOTRA, EMYNOR, ISM et MICROPLAST : **69 907.41 €**
 - du LABEO, dans le cadre du suivi REMI/REPHY : **20 000 €**
 - de prestations diverses (survol de drone, norovirus...) : **13 063 €**

- d'autres organismes, pour un montant de **139 657.50 €**, dont notamment :
 - l'**IFREMER** pour les suivis de réseaux (RHLN, HLIN, REPHY, RECGRU : **51 024.70 €**
 - l'**Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour les programmes ANODE et RS2S (palourdes) : 28 426 €**
 - le **CRC pour l'élevage de coques et les expérimentations conchylicoles : 27 660.80 €**
 - **EDF pour les essais de fixation de larves : 32 546 €**
- d'une aide de **12 000 €** dans le cadre du dispositif des contrats aidés départementaux ;
- de produits divers de gestion courante : **4 500 € (tickets restaurant) ;**
- de produits exceptionnels pour un montant de **12 000 €** (fourniture d'oursins à différents organismes) ;

LES DEPENSES :

Il s'agit :

des charges à caractère général	192 620.00 €
des charges de personnel	831 200.00 €
de charge de gestion courante (1)	245 000.00 €
de la dotation aux amortissements	77 078.01 €
Des dépenses imprévues	1 423.61 €

(1) Dans le cadre du programme européen FEAMP, le SMEL, en tant que chef de file, doit reverser la part des subventions destinées aux différents partenaires.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

LES RECETTES :

Il s'agit :

- de l'excédent d'investissement reporté pour un montant de **97 946.44 €** ;
- de la dotation des amortissements pour un montant de **77 078.01 €** ;

LES DEPENSES : Sont notamment prévus :

- L'achat de logiciel/licences, le renouvellement d'ordinateurs et l'achat de matériel spécifique pour les programmes ;
- L'achat de divers matériels [pompes, matériel de laboratoires (sondes, caissons, tables de tri, drone...)] ;
- Le remplacement d'un quad ;
- L'acquisition de matériel pour maintenir le bon fonctionnement des plateaux techniques.

Pour extrait conforme,

Le président du SMEL,

Patrice PILLET

